



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

langues régionales

Question écrite n° 90526

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'importance d'une reconnaissance effective du Picard. Il lui demande très concrètement si elle envisage de le reconnaître comme langue fragile pour œuvrer à son développement en lien avec les associations culturelles, comme notamment l'académie patoisante « les tiots pères », et le service public de l'éducation.

Texte de la réponse

Depuis 2008, les langues régionales ont été officiellement reconnues comme appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la Constitution). À ce titre, le ministère de la culture et de la communication soutient les expressions culturelles en langues régionales, notamment dans les domaines du livre, du théâtre et de la création audiovisuelle. Il s'agit d'une dimension essentielle de la politique française en faveur de la diversité culturelle. Le picard est une langue d'oïl reconnue, fragile mais cependant dynamique grâce à la vitalité d'associations comme l'académie des Tiots pères et de groupes d'artistes, conteurs et chanteurs, qui par leur créativité représentent la meilleure garantie d'avenir pour la langue. Le comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, réuni en 2013, a considéré que les langues d'oïl avaient naturellement leur place dans le système éducatif. Le ministère de la culture et de la communication soutient donc l'idée, auprès du ministère de l'éducation nationale auquel la décision revient, que le picard puisse faire l'objet d'un enseignement public, au même titre que les autres langues régionales qui en bénéficient déjà. Cette orientation serait en parfait accord avec l'article 40 de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui dispose « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ».

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90526

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 7999

Réponse publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 347